

AVIS DE CONCOURS 2021

Filière animation

(Arrêté d'ouverture n° 2020-212 du 8 juillet 2020)

Le Centre Interdépartemental de gestion
de la Petite Couronne de la région
Ile-de-France

Le Centre Interdépartemental de gestion
de la Grande Couronne de la région
Ile-de-France

Le Centre de gestion de Seine-et-Marne
(Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

LE CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
(Homme/Femme)

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DES PREMIÈRES ÉPREUVES	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au cadre national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois</p>	<p>MARDI 23 MARS 2021 dans les locaux de CENTREX à Noisy-le-Grand et/ou au Centre de gestion à Lieusaint selon le nombre de candidats inscrits.</p>	388
<p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'au moins un an de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions soit le 29 octobre 2020.</p>		328
<p>3^e Concours : Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats, bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale, soient prises en compte. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le 3^e concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>		106

La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée du 15 septembre au 21 octobre 2020 inclus.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 29 octobre 2020.

Pendant la période d'inscription, les candidats peuvent déposer leur dossier d'inscription, ainsi que les pièces justificatives sur l'espace sécurisé mis à leur disposition dans le logiciel de gestion des inscriptions.

Adresse du site permettant la préinscription en ligne : www.cdg77.fr.

Adresse à laquelle les demandes et retraits des dossiers de candidature peuvent, à défaut, être demandés, postés ou déposés :

CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE, 10 Points de Vue - CS 40056 - 77564 LIEUSAIN Cedex

**Le Président
Daniel LEROY
Adjoint au Maire de MOUSSY LE NEUF**